

En marge des paroles de M. Taft.

A ceux qui prétendent que la fusion de la race canadienne-française dans un grand tout anglo-saxon est chose possible, nous donnons à méditer les paroles suivantes, prononcées par le président Taft à Ticonderoga, autrefois Carillon, le mois dernier :

“Pendant seize ans, j'ai eu la bonne fortune d'aller passer l'été à la Malbaie, en Canada. Il y a cependant une restriction aux fonctions présidentielles qui m'en empêche maintenant. Pendant que j'étais là, j'ai appris quelque chose, et l'une d'elles, si les Highlanders de Murray et autres soldats de l'Angleterre ont vaincu sur les Plaines d'Abraham, un bon nombre de ces soldats descendirent le St-Laurent et se fixèrent dans les seigneuries françaises établies à quatre-vingts milles en bas de Québec. Il y avait les Blackburn et les Warren, les MacNeil et les Fraser et les Nairn, et tous ces noms écossais qui rappellent les Highlanders de Murray. Et que firent-ils? Ils eurent le bon esprit d'épouser des Canadiennes-françaises, et qu'arriva-t-il? Cette région est remplie de Blackburn, de Fraser, de MacNeil, de Warren et de Nairn, et pas un seul d'entre eux ne parle aujourd'hui un mot d'anglais.

“Il y a d'autres moyens que le canon pour conquérir un peuple.”

Ces paroles du président des Etats-Unis ne renferment rien de neuf. Il y a longtemps que l'histoire a prouvé que le privilège des peuples conquis est d'imposer lentement leur civilisation et leurs mœurs à leurs vainqueurs. On a vu la Grèce agir ainsi à l'endroit de Rome; on a vu l'Italie se venger ainsi de la France; on voit présentement les populations slaves de l'Herzégovine et de la Bosnie infuser un esprit nouveau à l'Autriche. Mais, M. Taft a rappelé, au bon moment, ce que trop souvent on est porté à oublier; à savoir, l'impossibilité de tuer une race. Plus on la persécute et plus la situation semble pour elle désespérée; plus aussi elle déploie une fébrile vitalité et plus elle s'affirme avec succès.

Il semblait bien que le petit peuple canadien-français, épuisé par des guerres incessantes, abandonné complètement par la France, perdu sur le vaste sol d'Amérique, ne survivrait pas longtemps aux martyrs des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foye. Et pourtant, tout aussi valeureux dans la lutte pacifique que dans la guerre sanglante, les Canadiens-français ont non seulement résisté à l'anglification, mais

encore francisé leurs vainqueurs. Merci à la pureté de leurs mœurs, et merci à leur sens religieux profond. Ils ont élevé de nombreuses familles, et devant leur nombre croissant, Anglais, Ecossais et Irlandais ont dû, soit se replier sur Ontario, soit comme le dit M. Taft se laisser franciser en épousant des Canadiennes-françaises. Et c'est ainsi, que l'on a vu les soixante mille abandonnés de l'année de la cession, envahir peu à peu les cantons de l'Est, se déverser sur Ontario, aller même prendre fermement pied aux Etats-Unis.

Pour dire toute la vérité, il faut admettre que la race canadienne-française n'a pas fait des gains partout. Si l'on voit aujourd'hui, aux environs de la Malbaie, des Blackburn, des Fraser, des Warren et des Nairn parlant la belle langue de Molière, on voit aussi malheureusement, en certaines parties des Etats de la Nouvelle-Angleterre et dans Ontario des Canadiens-français qui font plus que de raison usage constant de la langue de Shakespeare. Certains même semblent avoir un mal infini à manier la langue française. Il y en a qui épouvent un sentiment de fausse gêne à parler le français; et on en trouve même qui vont jusqu'à traduire leur nom! Ceux-là sont des traites et des lâches! Quant aux autres, ils méritent plutôt d'être plaints que d'être blâmés. Est-ce leur faute si, enfants, ils n'ont pas reçu une éducation conforme à leur origine?

Mais, l'heure est venue de mettre ordre à cet état de chose. Dans Ontario notamment, le sort des Canadiens-français s'améliore lentement. Il reste cependant beaucoup à faire. Tout se fera, si les intéressés savent se rallier autour du Congrès d'Education, lui prêter effectivement leur appui, et présenter un front uni aux gouvernants.

Si cela est, et il est à espérer que ce sera, le président Taft ne pourra pas dire dans dix ans, comme il aurait pu le dire le mois dernier, que s'il y a des gens avec un nom anglais ignorant la langue anglaise dans Québec, il y en a avec des noms français ignorant la langue française dans Ontario.

C. LECLERC.

MARIAGES.

Pointe Gatineau, 19 juillet.—Monsieur Josephat Plouffe membre de L'Union Saint Joseph du Canada a épousé, Mademoiselle Rosalie Lauzon de Montcerf. L'heureux couple est revenu à la Pointe Gatineau où il y a eu une jolie réunion de parents et d'amis à cette occasion. Nous offrons aux nouveaux mariés nos souhaits de bonheur,

NOÉ LAMARCHE, sec.

Le Mutualiste

Mérite le nom de mutualiste celui qui est membre d'une société de secours mutuel. C'est à tort que l'on n'applique ce qualificatif qu'à ceux qui font de la mutualité leur occupation favorite. Ces derniers sont les généraux de l'armée de la mutualité; mais leur mérite plus grand n'enlève pas celui des simples combattants.

A-t-on toujours une idée juste de ce qu'est un bon mutualiste? Il est permis d'en douter. Souvent, un homme s'enrôle dans une société de secours mutuel, sans trop mesurer l'importance de pareille action. C'est d'ailleurs le propre de la nature humaine que d'agir tantôt par instinct, tantôt par imitation, parfois sous une impulsion subite, mais rarement par raison. Et Boileau n'a peut-être pas eu tort d'écrire :

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis,
c'est l'homme.

Toujours est-il que, soit qu'il s'en rende compte, soit qu'il s'épargne la peine d'y réfléchir, le mutualiste remplit son devoir envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même.

Il remplit son devoir envers Dieu parce qu'il s'inspire de la parole : “Aide-toi, et le Ciel t'aidera.” En effet, l'Eternel, quand il a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front, lui a fait un devoir de déployer une initiative féconde pour être sûr du lendemain. Il a voulu que comme la fourmi, il fut actif, sage, économe. Or, le mutualiste, en pratiquant l'économie pour se mettre à l'abri des revers de fortune, en travaillant ferme pour pouvoir payer ses contributions à sa société, en s'aidant pour que le Ciel lui aide, observe la loi du Créateur.

Il remplit son devoir envers le prochain, parce que la belle vertu de la charité est à la base même de la mutualité. Quiconque appartient à une société de secours mutuel contribue incessamment par là au soulagement des malheureux. Lorsqu'une veuve et des orphelins sont arrachés à la misère par la société, tous les sociétaires participent aux mérites de cette bonne action. En outre, un mutualiste aime véritablement sa famille puisqu'il la met en mesure de vivre honorablement, même si une mort prématurée l'enlevait à son affection.

Il remplit son devoir envers lui-même parce qu'en entrant dans une société de secours mutuel il s'engage à en suivre les règlements. Tenir un homme dans le droit sentier, tel est la visée de ces règle-

ments. Ils défendent l'abus des liqueurs enivrantes; ils menacent de la déchéance de leurs droits acquis les désœuvrés. Celui qui est lié à l'observance de ces règlements est donc d'autant moins exposé à donner dans les abus qu'ils dénoncent.

Voilà pour le mutualiste en général.

Reste à démontrer quel est le mérite du mutualiste catholique et canadien-français. A l'observance des devoirs ci-haut mentionnés, il joint ceux d'être fidèle à sa religion et à sa nationalité. Quel beau titre de gloire! Religion et nationalité, tout est là. L'une est inséparable de l'autre. La mutualité est la sauvegarde de l'une et de l'autre.

Jamais on n'insistera trop sur l'importance pour les Canadiens-français de s'enrôler dans des sociétés catholiques et canadiennes-françaises, plutôt que d'aller grossir les rangs des sociétés neutres ou cosmopolites.

Multiples sont les races différentes qui se coudoient sur la terre canadienne. Dans un commerce continu avec ces éléments divers, les Canadiens-français risquent fort de perdre la pureté de leurs caractères distinctifs. Pour eux, il n'y a qu'un moyen de se prémunir contre le danger sinon de l'absorption, du moins de la contamination : l'union. Là réside le salut!

C. LECLERC.

A la Pointe Gatineau.

Le Conseil de l'Union St-Joseph du Canada de la Pointe Gatineau a donné, le 17 juillet dernier au soir, un magnifique “concert-boucane.” Les membres de l'Exécutif y avaient été invités d'une façon toute spéciale et avaient accepté l'invitation avec joie. M. le Dr L. C. Demers, président du Conseil local, présidait. Etaient présents : MM. G.W. Séguin, président général, M. J. A. Pinard, receveur général, M. J. U. Archambault, médecin général, etc.

Il y avait en tout plus de deux cents personnes. Les officiers de l'Exécutif et du Conseil local ont prononcé des discours qui ont été fort goûtés. Il convient de féliciter le Conseil de la Pointe Gatineau sur le succès de cette soirée organisée par lui. M. le Dr Demers, le président, déploie toujours le même zèle pour accroître le prestige de l'Union St-Joseph du Canada à la Pointe Gatineau, et il en est récompensé par un succès que l'éloge ne saurait rehausser.